

## Observation n°150

Déposé le 28 Juillet 2022

Par Ladsous Bruno

Originaire de Compeyre et de Carbassas - commune de Paulhe, Je découvre que l'étude d'impact a été taisante sur un point essentiel : les conséquences de ce projet pour les activités agro-touristiques au domaine de La Tacherie.

Je regrette de ne pas avoir pris plus tôt mon double décimètre pour mesurer que la distance minimale était non pas les 1100 mètres évoqués dans l'étude (qui ne porte que sur les maisons d'habitation) mais de 800 mètres si l'on prend en compte le camping de La Tacherie.

L'étude d'impact est taisante sur cette distance de 800 mètres, se bornant à expliquer que " le hameau de la Tacherie est l'une des habitations les plus proches qui possède un camping depuis lequel sont visibles les parties hautes des éoliennes, en particulier l'éolienne E5. "

On peut dire qu'en se centrant sur les habitations sans prendre en compte la réalité d'un habitat de camping, l'étude d'impact a été mensongère par omission.

Je doute que l'ajout de quelques arbres " de haut jet " au niveau du camping de la Tacherie résolve cette difficulté nouvelle.

Ainsi, le porteur de projet, dont il a déjà été constaté qu'il n'avait pas pris la mesure exacte des enjeux environnementaux, n'a pas davantage pris la mesure des enjeux humains, ni des enjeux économiques. A-t-on vraiment le droit, au prétexte d'un projet participatif, de nuire à ce point aux êtres humains, en particulier ceux qui animent l'économie du territoire ?

---

---